

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN D'ART, MÉTIERS DE LA CÉRAMIQUE, SPÉCIALITÉ « CÉRAMIQUE »

SESSION 2018

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission.....	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) Les épreuves d'admissibilité.....	3
2) Les épreuves d'admission	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage	4
II. Le déroulement de ce concours externe.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) Les épreuves d'admissibilité	4
1) L'épreuve écrite	4
2) L'épreuve orale d'histoire de l'art	5
3) L'épreuve orale de techniques du métier	5
C) Les épreuves d'admission.....	6
1) L'épreuve pratique	6
2) L'épreuve de dessin	6
III. Les statistiques.....	7

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) Les épreuves d'admissibilité

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys, « *la phase d'admissibilité comprend les épreuves ci-après :*

1° Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- *une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;*
- *une interrogation sur les techniques du métier, dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;*

2° Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2) ».

2) Les épreuves d'admission

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys, « *La phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant :*

- *la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; et*
- *pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1 ».*

Plus particulièrement pour cette spécialité, l'épreuve pratique consiste en « *l'exécution d'une des étapes de production d'un objet céramique, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription (dix heures) ».* Pour la session 2018, les étapes de production ouvertes sont les suivantes :

- moulage-réparage,
- petit coulage et,
- brunissage.

L'épreuve de dessin consiste en « *la réalisation d'un dessin à main levée d'après modèle (quatre heures) ».*

La phase d'admission dure 14 heures au total.

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Mathieu DELDICQUE, conservateur du patrimoine, musée Condé, domaine de Chantilly

Membres de ce jury :

- Madame Camille BÉ, technicienne d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique », Cité de la céramique – Sèvres et Limoges ;
- Madame Agnès DERU, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », cité de la céramique – Sèvres et Limoges ;
- Monsieur Jonathan GIRARD, technicien d'art de classe normale, métiers de la céramique, spécialité « céramique », cité de la céramique – Sèvres et Limoges.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation du concours : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ce concours externe

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 9 janvier au 13 février 2018
Date de l'épreuve écrite	Le 12 avril 2018
Dates des épreuves orales	Les 16 et 17 avril 2018
Date de la réunion d'admissibilité	19 avril 2018
Dates des épreuves pratiques	Les 5 et 6 juin 2018
Date de la réunion d'admission	Le 8 juin 2018

B) Les épreuves d'admissibilité

1) L'épreuve écrite

Il était demandé aux candidats de rédiger une note à l'attention des nouveaux arrivants céramistes, expliquant l'ensemble des procédés à mettre en œuvre pour la réalisation du « vase cygne à col en buire ». Une étape de réalisation de cette pièce devait être développée plus précisément, au choix du candidat.

L'épreuve écrite fournit l'occasion de vérifier les connaissances techniques des candidats et leur méthode.

Il fallait ici faire preuve de clarté et d'argumentation, en distinguant chaque étape de la réalisation de la pièce présentée. Certaines copies ne sont malheureusement pas assez entrées dans les détails et se sont contentées d'explications trop générales. Le vocabulaire employé devait être très technique et l'exposé pas trop succinct, de sorte que chaque étape soit bien expliquée.

Les schémas étaient bienvenus s'ils apportaient un plus à l'argumentation (il n'y avait aucun intérêt à dessiner le récipient dans lequel on récupère la barbotine de coulage par exemple). Les introductions qui reprenaient les termes du sujet, voire annonçaient le plan, ainsi que les conclusions furent appréciées. L'expression et l'orthographe ne devaient pas être négligées.

Sur le fond, il fallait indiquer la composition de la pâte choisie. La question des moules et du plâtre ne devait pas être occultée. Le nom des outils employés devait être donné. Quant aux techniques employées, si plusieurs choix étaient parfois possibles, le candidat devait en choisir une et argumenter son choix. Fut

régulièrement oubliée la question de l'obtention de la couleur bleue de la pièce à présenter. Enfin, le jury a apprécié quand il fut question des règles d'hygiène et de sécurité.

2) L'épreuve orale d'histoire de l'art

En s'appuyant sur un dossier photographique composé de 3 images, il était demandé aux candidats de présenter :

- l'ordre chronologique de création de ces pièces en céramique ;
- la définition de leur style et leur datation ;
- la description détaillée au choix de l'un de ces trois objets ; d'en préciser les caractéristiques de style, son ornementation ainsi que les techniques utilisées.

L'épreuve d'histoire de l'art permettait aux candidats de partager largement leurs connaissances sur l'histoire de la porcelaine française et de la manufacture de Sèvres. Avouons d'emblée que le jury fut fortement déçu par la qualité des exposés et le manque de répondant des candidats, à peu d'exceptions près.

En règle générale, la durée des exposés fut très insuffisante, loin des 10 minutes attendues par le jury. De même, les candidats sont plus qu'invités à formuler des réponses développées lors des échanges suivant l'exposé ; certains candidats se sont en effet enfermés dans un mutisme qui ne mena malheureusement à rien.

L'un des écueils à éviter fut de se réfugier dans la technique dans cette épreuve où le jury attendait des connaissances et une sensibilité à l'histoire de l'art.

Le jury attendait des descriptions structurées, énoncées avec assurance et répartie, employant un vocabulaire choisi, faisant écho à un contexte historique maîtrisé. Savoir regarder une pièce et la remettre dans son contexte. Lorsqu'une attribution était incertaine, il est conseillé de procéder avec méthode par élimination ou déduction. Evidemment, il fallait pour cela avoir étudié les manuels et catalogues de base sur le sujet, connaître les grands artistes actifs à Sèvres depuis le XVIII^{ème} siècle et les productions des grandes manufactures françaises. Les exposés où il a été question de l'usage des pièces furent appréciés.

Parmi les nombreuses erreurs qui ont été énoncées, on invitera les candidats à ne pas confondre Art nouveau et Art déco, à distinguer le Premier du Second Empire, à ne pas rapporter le double « L » entrelacé de Sèvres à Napoléon... La connaissance des siècles demeure indispensable : le XIX^{ème} siècle désigne en effet les années 1800 et non les années 1900... Au-delà de Sèvres, une connaissance de la production des grandes manufactures de porcelaine française était attendue. Plusieurs candidats ont attribué, à tort, certaines pièces à des manufactures étrangères ; or, la connaissance du programme pouvait permettre de ne pas tomber dans cet écueil.

L'attitude de certains candidats devrait enfin être revue : commencer son exposé en indiquant qu'on n'a « pas grand'chose à dire » n'est pas de bon augure. De même, on bannira le langage fleuri.

Rappelons que l'histoire de l'art est une épreuve essentielle pour un technicien d'art et qu'elle ne doit pas être négligée.

3) L'épreuve orale de techniques du métier

Cette épreuve permettait aux candidats d'entrer dans une question technique précise et de déployer leurs connaissances.

Comme pour l'épreuve orale d'histoire de l'art, les exposés ont été dans l'ensemble beaucoup trop courts. Les échanges qui suivaient devaient montrer la répartie des candidats et permettre de compléter les exposés et d'élargir les perspectives abordées.

Il fallait ainsi, entre autres, bien connaître les différentes pâtes utilisées, la question des moules, celle des températures de cuisson, les étapes de la cuisson, toutes les étapes de la réalisation d'une céramique

(plusieurs candidats ne connaissaient manifestement pas le pastillage ou le réparation), les méthodes pour la réalisation de différents types de décor, etc.

Si l'assurance fut un plus appréciable, les attitudes de mutisme quasi complet furent éliminatoires. Le jury apprécia les réflexions qui ont été apportées sur les pratiques du métier ou sur les usages de la céramique.

C) Les épreuves d'admission

1) L'épreuve pratique

- **Étape de production de façonnage/moulage-réparation**

Il ne fallait pas se lancer trop vite et bien regarder le modèle proposé, sans arriver en terrain conquis.

Le jury a parfois constaté trop de réinterprétation par rapport au modèle proposé.

Le pastillage permettait de montrer les capacités créatives des candidats ; il fallait éviter le travail trop grossier ou surchargé.

- **Étape de production de façonnage/petit coulage**

Les qualités de retouche et de propreté furent attentivement examinées.

Il fallait rendre des plaquettes droites et régulières et un pot à lait fin.

- **Étape de production de décoration/brunissage**

Une assiette était à disposition pour les essais : il était possible d'y passer beaucoup de temps pour tester les outils.

Moins on apercevait les coups d'outil, mieux c'était.

Attention aux dérapages.

Entrèrent en ligne de compte le soin d'exécution et le sens artistique du rendu.

2) L'épreuve de dessin

La durée de l'épreuve, 4 heures, permettait de bien centrer le dessin sur la feuille, de bien le cadrer afin de ne pas se retrouver avec une composition coupée.

Il est souhaitable de maîtriser la perspective classique (la nature morte ne devait pas être transposée avec une perspective cubiste !).

Il était demandé de laisser les traits de construction ce qui n'a pas toujours été respecté. Les traits ont même parfois été dessinés postérieurement au dessin (ce qui ne pouvait tromper le jury : la composition ne tenait pas).

La propreté et le soin ont enfin été pris en compte.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 5.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	4	2	1	0	0	0
Femmes	18	13	10	7	7	4
Total	22	15	11	7	7	4

Seuil d'admissibilité : 10 sur 20.

Amplitude des notes : de 4,2 à 16,4 sur 20.

Seuil d'admission : 12,3 sur 20.

Amplitude des notes : de 8,7 à 13,9 sur 20.

Monsieur Mathieu DELDICQUE
Président du jury